

**10 CONSEILS POUR GARDER SA VILLE PROPRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES...**



Le Code de la Rue

**Petit manuel de savoir-vivre à l'usage
des habitants, piétons et automobilistes**

**NICE
COTE
AZUR**
communauté urbaine



VILLE DE NICE



**La propreté,
ça nous concerne tous !**



Édito

L'un de mes premiers grands travaux dès mon élection à la mairie de Nice a consisté à relever le défi de la propreté. Autrefois, Nice avait incarné une référence dans ce domaine, puis elle était devenue un contre exemple. La propreté de la cité est un enjeu de proximité majeur.

Grâce à la réorganisation et au regroupement des services du nettoyage, de la collecte et de la gestion des déchets sous une seule autorité, le pari a été gagné en 9 mois. Deux nouvelles entités ont été créées, la Force Rapide Action Propreté et la Brigade de l'environnement, la « Brigade verte », afin d'optimiser et renforcer les services de nettoyage. De nouveaux services de collecte ont été mis en place, ainsi qu'un numéro d'appel unique à la disposition des particuliers : le 0 805 12 39 06.

Ce « Code de la Rue » est destiné à rappeler les « bons gestes » pour préserver notre ville. 10 conseils pour la propreté, quelques gestes simples, de bon sens et des informations pratiques, permettront à Nice de conserver sa beauté retrouvée pour la plus grande fierté des Niçoises et des Niçois et le bien-être de tous.

Christian Estrosi
Ministre chargé de l'Industrie
Maire de Nice
Président de Nice Côte d'Azur

Règle n° 1

Je ne jette pas mon mégot sur la voie publique.

35 €
d'amende
encourue

- 1 000 cendriers de rues installés d'ici fin 2009 dans la Ville de Nice
- L'été, des cendriers de plage sont distribués gratuitement aux fumeurs



Règle n° 2

Je ne jette pas mes déchets par la vitre de ma voiture ou par la fenêtre de mon logement.

• Plus de 3 000 corbeilles de propreté sur la Ville de Nice

• Les sacs sont remplacés une à deux fois par jour



Règle n° 3

Je ramasse les déjections de mon chien.

45 €
d'amende
encourue



- 800 distributeurs de sacs à Nice
- Plus de 750 000 sacs distribués chaque année
- 10 motos crottes, 14 balayuses, 7 véhicules de lavage haute pression

Règle n° 4

Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les corbeilles de propreté, mais pas mes déchets ménagers !



- Plus de 3 000 corbeilles de propreté sur la Ville de Nice
- Les sacs sont remplacés une à deux fois par jour
- Les déchets ménagers doivent être jetés dans les bacs de votre immeuble



• Plus de 3 000 corbeilles de propreté sur la Ville de Nice

- Les sacs sont remplacés une à deux fois par jour

Règle n° 5

Je ne jette pas mon chewing-gum sur la voie publique.

Règle n° 6

Quand je me gare, je laisse de la place entre la voiture et le trottoir pour que les abords du trottoir soient nettoyés.

• Plus de 400 cantonniers travaillent chaque jour pour nettoyer nos rues



Règle n°7

Je ne dépose pas mes encombrants ménagers dans la rue :

(réfrigérateur, matelas, meubles, électroménager, piles et matériels électroniques, etc.)

- je les dépose à la déchetterie pour leur donner une seconde vie,
- je prends rendez-vous avec le service des encombrants : 0 805 12 39 06.



- 3 déchetteries gratuites à votre disposition
- Un numéro de téléphone pour les enlèvements sur rendez-vous : 0 805 12 39 06

35 €
d'amende
encourue

Règle n°8

Je sors mes conteneurs le bon jour, à la bonne heure et je les rentre après le ramassage de la benne.

• Sortir les conteneurs entre 19 h et 20h30 et les rentrer avant 8 h

- Ramassage des ordures ménagères les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches
- Sortie des bacs jaunes : les mercredis



Règle n°9

Je trie mes emballages pour favoriser leur recyclage et préserver l'environnement.

- 7 500 tonnes d'emballages collectées par an
- 9 400 tonnes de verre collectées par an
- 7 600 tonnes de papier collectées par an

Règle n°10

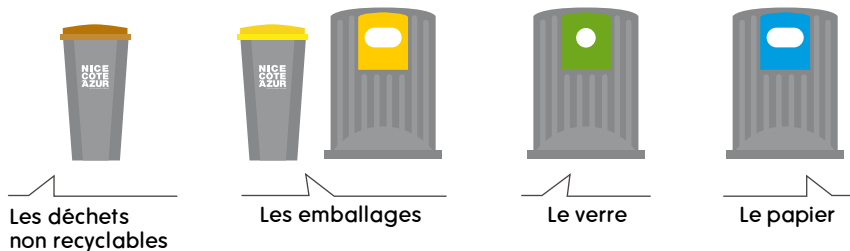


Je dépose mes déchets ménagers dans un conteneur et non à même le sol.



Bloc-notes

Rappel des consignes de tri



TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE DU TRI SUR <http://tri.nicecotedazur.org>
Rubrique « Vos déchets en revue »

Les encombrants :

- Collecte gratuite devant votre domicile, uniquement sur rendez-vous en appelant le **0 805 12 39 06** COÛT D'UN APPEL LOCAL
- Vous pouvez également les apporter directement à la déchetterie la plus proche de chez vous.

Quand sortir ses poubelles ?

- **Sortie des bacs à ordures ménagères :**
Entre 19h et 20h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches
- **Sortie des bacs jaunes (emballages ménagers) :**
Entre 19h et 20h30 les mercredis

Rentrer
les bacs
avant 8h

Déchetteries de Nice

Gratuit
pour les
particuliers

- Du lundi au samedi :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
- Le dimanche : de 8h à 12h

0 805 12 39 06

COÛT D'UN APPEL LOCAL

Nice Nord :
Bd Jean Behra

Nice Est :
Bd Jean-Baptiste Vérany



Nice Ouest :
Av. Ste-Marguerite



0 805 12 39 06 (COÛT D'UN APPEL LOCAL)
le numéro unique pour :

- la collecte des encombrants
- tout savoir sur le tri
- contacter la Force Rapide Action Propreté (FRAP)
- la collecte des cartons des commerçants

Pour plus d'information sur le tri : <http://tri.nicecotedazur.org>



**La propreté,
ça nous concerne tous !**

**NICE
COTE
d'AZUR**
communauté urbaine

Si vous constatez des anomalies dans
la rue, contactez la FRAP **7J/7 24H/24**



0 805 12 39 06

COÛT D'UN APPEL LOCAL